



Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la municipalité de La Bostonnais, tenue le 29 mai 2023, à l'Église de La Bostonnais à 18h30. La rencontre se déroulait sous la présidence de la mairesse, madame Renée Ouellette, les conseillers et conseillères; Daniel Campeau, Guy Laplante, Guylaine Baillargeon, Julie Gauvin et François Baugée. Madame Natalie Jalbert, directrice générale par intérim agit en tant que secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

En conséquence, il est proposé par le conseiller Guy Laplante et résolu à majoritairement des membres du Conseil présents d'ouvrir la séance extraordinaire, il est 18h33.

Adoptée

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Renée Ouellette, mairesse, procède à la lecture de l'ordre du jour ;

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. CORRESPONDANCE
 - 3.1. Lettre du conseiller Gilles Lavoie (démission)
4. OFFRE DE SERVICES POUR L'ACCOMPAGNEMENT EN MILIEU MUNICIPAL DE MALLETTE
5. DISCUSSION AUTORISÉ ENTRE MONSIEUR ANDRÉ GIROUX ET MONSIEUR DAVID LAFONTAINE
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. TOUR DE TABLE DES CONSEILLERS
8. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

En conséquence, il est proposé par la conseillère Julie Gauvin et résolu majoritairement des membres du Conseil présents d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée

3. CORRESPONDANCE

- 3.1 Lecture de la lettre de démission du conseiller monsieur Gilles Lavoie

Rés. 2023-05-12

4. OFFRE DE SERVICES POUR L'ACCOMPAGNEMENT EN MILIEU MUNICIPAL DE MALLETTE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas fermé les années financière 2021-2022;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Bostonnais souhaite fermer les années financière 2021-2022;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité juge maintenant opportun de procéder;

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons pas la main d'œuvre requise pour fermer les années financière 2021-2022;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de services des comptables agréés Mallette s.e.n.c.r.l.;

CONSIDÉRANT QUE cette offre répond à nos besoins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Guy Laplante et résolu à majoritairement des membres présents du Conseil municipal, d'accepter l'offre de services de Mallette s.e.n.c.r.l. au montant de 10 500.00\$ taxes en sus et que le montant peut varier en plus ou en moins, le tout selon nos besoins.

Adoptée

Rés. 2023-05-11

5. ACCEPTATION DE DISCUSSION ENTRE MONSIEUR ANDRÉ GIROUX ET NOTRE CONSULTANT MONSIEUR DAVID LAFONTAINE

CONSIDÉRANT QUE monsieur André Giroux a déjà été membre du comité de reconstruction;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Bostonnais souhaite avoir des conseils pour la reconstruction de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE monsieur André Giroux a des connaissances dans ce domaine;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution à une durée de trois (3) mois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Guy Laplante et résolu majoritairement des membres présents du Conseil municipal, que monsieur Giroux soit autorisé à avoir des discussions avec monsieur David Lafontaine, consultant.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

7. TOUR DE TABLE DES CONSEILLERS

6. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère Julie Gauvin et résolu majoritairement des membres du Conseil présents que la séance extraordinaire soit levée à 19 h 45.

Adoptée



Renée Ouellette
Mairesse



Natalie Jalbert
Directrice générale par intérim

Je, Renée Ouellette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

